

## Passage en L2 et petites interrogations

Par **ChoubiDoux**, le 11/06/2008 à 15:46

Je me permets de créer un sujet dans cette catégorie car il ne me semble pas en avoir vus qui auraient pu coller avec la petite interrogation sans grand intérêt qui m'assaille lors de ce passage en L2, et je m'en excuse d'avance si j'ai mal décidé de l'endroit...

Alors voilà: Lors de mon entrée en L1 à Nancy, tous les profs nous ont répété que la première année était une vraie hécatombe, un "tri", et sous-entendaient qu'une fois celle-ci passée, tout serait "plus simple".

Me voici maintenant à l'entrée de la L2, sans savoir réellement quelles matières précises je vais rencontrer à la prochaine rentrée, mais nombre d'étudiants me disent qu'en fait, la deuxième année est bien plus compliquée à assurer que la première, et que pour le même rythme de travail, on perd facilement 2 ou 3 points.

Qu'en pensez-vous, quelles sont vos expériences?

Merci d'avance de m'avoir lue..

Par **maolinn**, le 11/06/2008 à 16:05

Coucou il y a quelques topics sur la L2 que tu pourrais lire :

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=2032>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=6054>

Eh oui moi aussi on m'avait dit que la 1ère année était la + difficile, mais en fait pas vraiment, c'est surtout celle qui fait le plus gros ménage, la nuance étant que le ménage est fait pas parce que c'est trop difficile, mais parce que beaucoup ne sont pas vraiment motivés, arrêtent en milieu d'année, ne passent pas les exams...

La 2ème année c'est vraiment le début du droit, et c'est ça qui est dur, on demande plus de réflexion, et pas simplement de recracher le cours (même s'il faut quand même continuer à savoir les cours!)

Surtout ne relâche rien, ni les efforts ni le travail.

Bon courage

Par **Augustus**, le **11/06/2008** à **17:54**

Je viens de finir mon M1 et pour répondre à ta question, je pense que rétrospectivement la première année était la plus facile, s'il y a peu de réussite en L1 c'est pas pour sa difficulté mais plus par manque de motivation et de passion pour ces études comme le souligne maolinn. Pour moi la L2 c'est le véritable début des hostilités avec les bases notamment en droit civil (obligations) en droit public ou encore en pénal. Cependant l'année reste très accessible avec du travail et un minimum de volonté... Je pense que le plus difficile est à venir malheureusement avec l'accès de plus en plus restreint aux Masters 2.

Fin bon profite de tes vacances...

Par **juliette**, le **11/06/2008** à **19:04**

Salut

Pour la difficulté je suis d'accord avec tout ce qui a été dit.  
Mais par contre en continuant à travailler on peut obtenir les mêmes notes, voire même des notes un peu meilleures (c'était mon cas au premier semestre de L2)

Pour les matières:

- droit pénal générale
- droit civil: les contrats et la responsabilité civile
- droit administratif

+ d'autres matières selon les facs.

ex: des matières de procédure, finances publiques, ordre juridique européen ...

Par **Katharina**, le **11/06/2008** à **23:31**

Personnellement j'étais à 12 de moyenne en L1 et je suis arrivée à 14 en L2 et major promo (

j'ai pas encore mes résultats du second semestre par contre  or type unknown

J'ai trouvé qu'il était juste difficile de devoir apprendre beaucoup plus d'arrêts, sinon j'ai trouvé les matières bien plus intéressantes et je pense que c'est ça qui a fait que j'ai eu de meilleurs résultats.

:arrow:

 [size=75:rpvauxau]( et les conseils de papi Camille  ) [size:rpvauxau]

Par **Yann**, le **12/06/2008** à **18:55**

Tu verras, la L2 c'est super génial. Moi j'ai tellement aimé ça que j'en ai fait  
3.[img:q4o2dc0b]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/M%E9chant/couik1.gif[/img:q4o2dc0b]

Par **lemectetu**, le **13/06/2008** à **09:14**

Comme disait un prof : en L1 on fait des historiettes, en L2 on fait du droit.

En fait tout dépend des personnes, ma meilleure moyenne était en L2 alors que j'avais moins travaillé qu'en L1... mais la L2 est plus intéressante car on a du droit pénal, droit des contrats..

Par **juliette**, le **13/06/2008** à **18:42**

La grande différence avec la l1 c'est qu'il ya énormément d'arrêts à apprendre par cœur.

Par contre il y a beaucoup mois (sauf en option) de rappel historique.

Par **aynoa**, le **13/06/2008** à **23:31**

En L1 c'est vrai que l'accent est pas mal mis sur les petites notions de base, et le début de l'apprentissage par coeur, à la louche.

La L2 je dirai que c'est plus l'intégration de la méthode, et là ça fait mal! Autant la part de réflexion qui peut être laissée aux étudiants par certains profs est bien agréable, autant l'apprentissage de la construction d'un plan et du cheminement de la réflexion sur papier me paraît bien moi accessible.

Me concernant, on m'a toujours dit que c'était la 2ème année la plus difficile, à l'unanimité. Maintenant si on sait être rigoureux et bien organiser ses idées, on peut réussir sans souci.

[i:1sklafcd]Etant donné mes tendances bordéliques, je m'en suis sortie sans doute par miracle... bon et un acharnement certain.[/i:1sklafcd]

Par **ChoubiDoux**, le **16/06/2008** à **13:10**

Merci beaucoup à vous pour vos réactions qui m'ont éclairée, et je dirais même rassurée!  
Je souhaite à tous de bonnes vacances [pour ceux qui en ont], et j'vous d'mande de

m'excuser de n'pas avoir répondu plus tôt mais j'n'avais pas accès à internet!

:)

Je vous embrasse chers juristes Image not found or type unknown

Par **Thibault**, le **16/06/2008** à **13:35**

J'en profite pour vous remercier moi aussi de ces analyses, puisque je suis dans le même cas que choubidou (je devrais avoir mon second semestre ^^).

Est-il utile, voir conseillé, de lire des livres à propos des trois matières principales, durant l'été ?

Par **juliette**, le **16/06/2008** à **18:06**

Salut

Le problème si tu lis des livres c'est que comme tu n'as pas les bases tu risques de ne pas vraiment bien comprendre.

Par contre si tu veux dans un livre tu peux lire l'histoire du droit administratif ( c'est souvent le premier chapitre que les profs font).

Tu peux aussi lire des choses sur le principe de légalité en droit pénal.

Mais ce que je te conseille surtout c'est de bien revoir le chapitre de droit constit sur la V<sup>o</sup> République., car c'est super important pour le droit administratif.

Par **amphi-bien**, le **16/06/2008** à **18:14**

revois la base qui te servira en droit des obligations:

- preuve obligation 1341 et s Code civil
- différence entre contrat et acte unilatéral

après le reste passera tout seul